



BULLETIN DE SOUTIEN 2018

Nom : _____ Prénom : _____
Promotion : _____
Adresse personnelle : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Pays : _____
Tél : _____ E-mail : _____

Je m'engage sur les 5 années à venir à donner la somme annuelle de :

10 000 € 20 000 € 40 000 € 60 000 € Autre montant : _____ €

Les catégories de donateurs de la Fondation de l'École polytechnique :

Cercle du Président : > 3 M€
Club Monge Diamant : 1 M€ - 3 M€
Club Monge Émeraude : 600 000 € - 999 999 €
Club Monge Saphir : 300 000 € - 599 999 €
Cercle Poincaré Or : 150 000 € - 299 999 €
Cercle Poincaré Argent : 50 000 € - 149 999 €

Signature : _____

Date : _____

Modalités de versement :

Par chèque

Votre don peut se faire par chèque à l'ordre de « **Fondation de l'École polytechnique** ». Il est à retourner, accompagné de ce bulletin, à la Fondation de l'École polytechnique - 33 rue Saint-Guillaume - 75007 Paris.

Par virement

Pour obtenir les coordonnées bancaires de la Fondation, **contactez Thomas Mulhaupt** : thomas.mulhaupt@polytechnique.edu

Fiscalité :

Pour les **particuliers**, les sommes versées sont déductibles de l'impôt sur le revenu du donateur à hauteur de **66%** de leur montant et dans la limite de 20% du revenu imposable. Si le montant dépasse cette limite, l'excédent est reportable sur les 5 années suivantes. Pour les **entreprises**, la déductibilité est de **60%** du montant du versement, dans la limite de 0,5% du CA HT.

Les contribuables ont la possibilité de **choisir** alternativement à la réduction d'impôt sur le revenu, la déduction de leurs dons sur l'IFI permettant d'imputer **75%** du montant des dons effectués, l'avantage fiscal ne pouvant excéder 50 000 € (don maximal de 66 666 €). Le barème et les modalités de calcul de l'IFI sont identiques à ceux de l'ISF, seule l'assiette de l'impôt est modifiée.